



## COMPTE-RENDU



1

### SPORT ET RÉFUGIÉ(E)S : UNE SOLUTION POUR L'INCLUSION SOCIALE ?

Mardi 25 septembre 2018, de 17h à 20h

Espace de conférences de l'IRIS - 2 bis rue Mercoeur, Paris 11<sup>e</sup>

*Colloque organisé par l'IRIS, en partenariat avec Sport et citoyenneté, à l'occasion de la semaine européenne du sport*

L'IRIS, avec la Ligue Île-de-France de badminton et France terre d'asile, pilote le projet FAIRES (Favoriser l'inclusion sociale des réfugiés par le sport), financé par le programme Erasmus + de l'Union européenne, suite à un appel d'offres sur l'inclusion sociale des réfugiés par le sport de la Commission européenne.

S'inscrivant dans la lignée d'une précédente initiative « [Les volants de l'Union](#) », ce projet d'une année (janvier 2018 – décembre 2018) s'articule autour de 3 objectifs :

- faciliter l'inclusion sociale de jeunes réfugiés (18-35 ans), femmes et hommes, installés en Île-de-France, suivis par l'association France terre d'asile ;
- encourager le débat sur la question de l'inclusion sociale des réfugiés, permettre la mise en relation de protagonistes ne travaillant pas, jusqu'alors, ensemble et faire émerger les bonnes pratiques issues de différentes initiatives afin de les partager.
- réaliser un manuel technique présentant les bonnes pratiques permettant de favoriser l'inclusion sociale des réfugiés.

Dans le cadre de ce projet, l'IRIS, avec la Ligue Île-de-France de badminton et France terre d'asile, et en partenariat avec Sport et Citoyenneté a organisé un colloque le **mardi 25 septembre de 17h à 20h**, au cours de la semaine européenne du sport.



Rassemblant plus de 150 personnes, ce colloque a permis d'échanger entre porteurs de projets, clubs, fédérations, et représentants de l'État, les idées développées autour de la thématique de l'inclusion sociale des réfugiés, de discuter des difficultés rencontrées et des solutions qui pouvaient être apportées.

En allocution d'ouverture, **Pascal Boniface**, **Christophe Harrison** et **Nathalie Huet** ont rappelé l'importance de l'enjeu que pouvait représenter l'inclusion sociale des réfugié(e)s, aujourd'hui, en France et plus largement au sein de l'Union européenne et sont revenus chacun à leur tour sur le rôle d'un centre de recherche, d'une association de solidarité et d'une fédération sportive dans le cadre de projets tels que « FAIRES ».

La **première table ronde** du colloque avait pour objectif de se questionner sur le rôle du sport comme outil d'inclusion sociale des réfugié(e)s, en mettant en avant à la fois les difficultés rencontrées par les porteurs de projets, mais également les solutions qui avaient pu émerger.

Avant d'entrer dans la description des actions mises en œuvre, **Bérangère Taxil**, professeur de droit international public à l'Université d'Angers, pilote du projet ARRECO Alliance Europa sur l'accueil des réfugiés en Europe, et juge-avocat à la Cour nationale du droit d'asile, est revenue sur la définition du sujet d'étude : les réfugié(e)s. Elle a ainsi pu revenir sur la sémantique, la terminologie et la catégorisation qui existent en droit aujourd'hui. Elle a ainsi rappelé que si le terme de « migrants » représente la terminologie la plus vaste, et aujourd'hui souvent utilisée péjorativement, cette catégorie n'existe pas en droit en tant que telle et ne peut donc bénéficier d'aucun statut juridique spécifique. Une fois cette précision faite, une distinction doit désormais être faite entre les migrations volontaires pour cause d'étude, de travail par exemple, et les migrations forcées. Dans ce dernier cas, ces personnes vont faire une demande d'asile. Deux hypothèses ici :

- soit leur justification ne rentre pas dans les cases juridiques du droit d'asile et ils assistent au refus de leur demande. Il s'agit donc de « déboutés du droit d'asile ».
- soit les risques de persécutions en raison de leur race, religion, nationalité, opinion politique ou appartenance à un groupe social sont avérées et ces personnes vont pouvoir obtenir le statut de réfugié (convention de Genève, 1951). Les personnes ne répondant pas à ces cinq critères de la Convention de Genève, mais faisant tout de même état d'un risque de persécution dans leur pays d'origine, pourront se voir accorder le statut de bénéficiaire de la protection subsidiaire, reconnu en droit français.

Les personnes bénéficiaires de la protection subsidiaire et les personnes réfugiées sont qualifiées de « bénéficiaire de la protection internationale ». Au-delà des seules



considérations juridiques, Bérangère Taxil a insisté sur les très nombreuses difficultés rencontrées, quel que soit le parcours d'exil, notamment quand il s'agit d'enfants, mais également en termes de parcours traumatisants qu'ont pu rencontrer ces populations. Pour elle, il s'agit d'autant de points de vigilance qu'il s'agira de bien prendre en compte lors de la mise en œuvre concrète des projets.

**Laurent Thieule**, président du Think Tank [Sport & Citoyenneté](#) et du [Football Club de Kraainem](#), a présenté, quant à lui, l'histoire de son club, comprenant 350 enfants issus de 42 pays différents. En décrivant concrètement le fonctionnement de son club en liaison avec 3 centres d'accueil et la commune, il est revenu sur le parcours d'intégration civique qu'il a mis en œuvre pour ces enfants.

En partant de son expérience, il est revenu sur la difficulté que le traumatisme des mineurs peut représenter, en termes d'activité, mais également d'accompagnement. Il souligne également la difficulté à trouver des financements pour parvenir à mettre en œuvre des initiatives pérennes et pouvant également bénéficier au plus grand nombre.

**Paula Accioly**, co-fondatrice et bénévole de l'association [Kabubu](#) est revenue sur la création de cette association, son actualité et ses objectifs : l'insertion des réfugié(e)s au sein de clubs de sports, l'organisation d'événements sportifs, la collecte d'équipements sportifs, mais également, l'insertion professionnelle dans les métiers du sport.

Même si l'association est relativement jeune, elle a pointé du doigt des difficultés importantes concernant l'organisation pratique d'évènement, telles la recherche de terrains/gymnases pour jouer.

De plus, elle a souligné que la structure même de l'association rend ses activités fragiles, car elle fonctionne principalement sur le bénévolat, alors même que ce projet mériterait un suivi à temps plein et sur le long terme. Enfin, sa réflexion a porté sur la présence sporadique de certains réfugiés ou bénévoles, rendant le suivi sur le long terme plus complexe.

Enfin, **Benjamin Grizbec**, chef de projet Insertion au Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis, a présenté les activités menées par le CDOS 93 sur son territoire et est revenu sur les différents projets menés. Il a également évoqué l'importance de la prise en compte de la mobilité, qui peut être réduite ou compliquée pour un public de réfugiés. Il a également relevé la difficulté à trouver des installations proches des différents centres, mais pouvant également exclure, par la distance, des personnes plus motivées.



Il a également mis en garde à propos de la participation de migrants pour « faire plaisir » aux travailleurs sociaux et qui ne permet donc pas un investissement sur le temps long. Il a par ailleurs mentionné la mauvaise coordination qui peut parfois exister entre les différents acteurs sociaux dans le cadre des différents projets mis en œuvre, ceux-ci répliquant parfois leurs erreurs du fait d'un manque ou d'une insuffisance d'échanges sur les bonnes pratiques.

Compte tenu de la baisse des subventions de la part du centre national du développement du sport (CNDS), il a également souligné que les cotisations au sein des clubs risquaient d'augmenter avec le risque que l'effort réalisé par les clubs ne puisse se reproduire.

Des échanges avec la salle ont permis de confirmer les problématiques d'ores et déjà soulevées et ont montré la nécessaire réflexion collective pour trouver des solutions concrètes aux questions de fidélisation, des prises de licences, de l'accueil au sein des clubs.

La **seconde table ronde**, consacrée aux femmes réfugiées, a débuté avec **Marie-Cécile Naves**, directrice des études chez Sport et Citoyenneté, qui a fixé le cadre théorique de la réflexion en rappelant la potentielle double exclusion des femmes lors de pratiques sportives, en raison d'une part de leur genre, mais également de l'activité sportive.

Elle a ensuite laissé la parole à **Véronica Nosedá**, co-présidente des « [Dégommeuses](#) » qui a présenté les activités, méthodes et objectifs de l'association. Elle a particulièrement insisté sur le football et les compétences que ce sport procure (coopération, confrontation, persévérance, etc.), notamment pour les femmes. Elle est revenue sur la notion de « communauté positive et ouverte » pour se redonner confiance et se réintégrer socialement. La notion de « répliquabilité » de ce projet a également été discutée.

Bien que l'accueil de femmes réfugiées au sein de son association marche convenablement, elle a néanmoins mentionné la présence de freins institutionnels (beaucoup de bénévoles, peu de financement permettant des actions de long terme), mais également culturels où la pratique du football par des femmes est encore peu évidente pour certaines d'entre elles. Afin de résoudre certains problèmes liés au transport et à la mobilité, les Dégommeuses ont choisi de prendre en charge le Pass Navigo de certaines de leurs membres, condition *sine qua non* pour une présence lors des entraînements, mais également pour une meilleure intégration sociale, professionnelle, personnelle au sein de la société.

**Augustin Gimenez**, porteur du projet « [Futbol Mas France](#) », a pour sa part décrit le Centre d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM) d'Ivry en lien avec Emmaüs, le



SAMU et l'Éducation nationale. L'objectif de Futbol Mas est de permettre aux primo-arrivants de bénéficier de conditions d'accueil et de vie décentes, de leur permettre de se remettre dans un processus de récupération d'autonomie, et de protéger leurs droits. Le cœur du projet est donc de développer le « vivre ensemble » entre les réfugiés et les habitants du quartier, tout en proposant des formations sur l'encadrement sportif.

Face à ce projet, d'évidentes difficultés sont rencontrées, notamment liées à des tensions entre les résidents et les riverains. Augustin Gimenez a également souligné la difficile mise en accessibilité des pratiques sportives pour un public éloigné. Il note ainsi que parmi tous les publics, les femmes représentent la catégorie la plus éloignée des pratiques sportives, notamment socialement et culturellement. Un vrai travail sur la promotion de l'égalité des genres à travers le sport, permettant de redessiner les rapports hommes/femmes, est donc une piste de développement intéressante.

**Charlotte Thionois**, représentante de Sportis (Sport international solidaire), porteur du projet « Paris-SPORT-Réfugiés » co-piloté par la FSGT 75 et Sportis, a décrit son projet d'intégration par le sport pour les populations de réfugiés à Paris. Elle a détaillé les 4 volets de son action : développer des activités sportives pour les réfugiés à Paris ; favoriser leur intégration dans le mouvement associatif sportif parisien ; proposer des formations pour les éducateurs sportifs ; sensibiliser la population parisienne aux questions d'accueil des réfugiés.

Elle est également revenue sur les différentes difficultés rencontrées : trouver des installations/infrastructures pour accueillir les activités de l'association ; mobiliser des réfugiés femmes pour les activités ; pérenniser les pratiques sportives chez les enfants filles et garçons au-delà de l'adolescence. On assiste en effet à une baisse importante de la pratique sportive entre l'enfance et l'âge adulte chez les femmes.

Enfin, **Gilles Vieille-Marchiset**, professeur des Universités et directeur de l'Unité de recherche de la Faculté des sciences du sport de l'Université de Strasbourg, a analysé par le biais de la sociologie les femmes en tant que réfugiées et le sport. Il lui semble important de ne pas parler des femmes comme d'une catégorie homogène. En effet, il existe une multitude de sous divisions sociales au sein des femmes (mère, ainée, sœur, grand-mère ; orientations sexuelles ; cultures ; religions...). Il a également relevé le manque de recherche et de production quant aux réfugiées. Dans le cadre de ses propres recherches, il s'est intéressé au rôle de mère chez les réfugiées.

Concernant les difficultés rencontrées, il a souhaité revenir sur l'existence de freins culturels importants quant aux pratiques sportives. La domination masculine, la virilisation du sport et notamment du football sont autant d'obstacles qui empêchent ou



ralentissent le processus d'inclusion sociale par le sport. Il lui apparaît nécessaire de réfléchir à un accompagnement spécifique, demandant par là même, une grande technicité nécessitant des formations importantes, ce que les bénévoles n'ont que trop rarement. En outre, il note que beaucoup de problématiques dépassent le cadre sportif ; il faudrait donc s'appuyer sur les acteurs du territoire pour faire évoluer ces femmes vers une intégration sociale aboutie.

En clôture des débats, **Laurent Thieule** et **Cyril Pellevat**, sénateur de l'Isère, sont tous deux revenus sur l'importance de ce type de projet et de réflexions, menés par des acteurs locaux, nationaux, voire internationaux, comme la [Fondation UEFA](#).

.....

Le projet FAIRES continue et nous travaillons actuellement sur la confection d'un guide destiné à tout porteur de projet souhaitant mettre en place un projet d'inclusion sociale à destination d'un public réfugiés, grâce au sport.